

LE BUDGET COMMUNAL

Le budget communal est un outil de gestion indispensable au bon fonctionnement de la collectivité. Chaque année, il détermine les actions qui seront entreprises ; prévoit et autorise les dépenses ainsi que les recettes.

Le budget 2021, voté lors de la séance de Conseil Municipal du 18 février, est à la croisée entre la mise en œuvre des actions engagées par l'équipe municipale précédente, le lancement de nouveaux projets d'équipements et de développement de services à la population.



BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement s'emploie à résoudre la délicate équation entre stabilité de la fiscalité, baisse des dotations et maintien de la qualité des services de proximité pour les Oréens.

Dépenses de fonctionnement
17 779 000 €

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CONCERNENT TOUS LES FRAIS NÉCESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ COMME L'ENTRETIEN DE VOIRIE, DES BÂTIMENTS, LES SALAIRES DES AGENTS, LES CHARGES LIÉES À L'ACTION SOCIALE, À L'ENSEIGNEMENT, AUX SUBVENTIONS, AUX ASSOCIATIONS...

CHARGES DE PERSONNEL : 6 772 000 €

Augmentation de l'enveloppe : structuration des services

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 2 333 550 €

Subventions aux associations, contributions aux organismes de regroupement (SIEMI, Mauges Communauté...), et versement aux budgets annexes (CCAS...).

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL : 4 694 052 €

Les achats divers, énergie-électricité, combustibles, carburants, fournitures scolaires, entretien de matériel et terrain...etc. Augmentation : lancement d'études et accompagnages

CHARGES FINANCIÈRES : 265 000 €

Intérêts des emprunts, dettes, autres charges financières.

AUTRES DÉPENSES : 3 713 798 €

Charges exceptionnelles, amortissements, provisions, autofinancement...

ÉTUDE SANTÉ : 60 000€

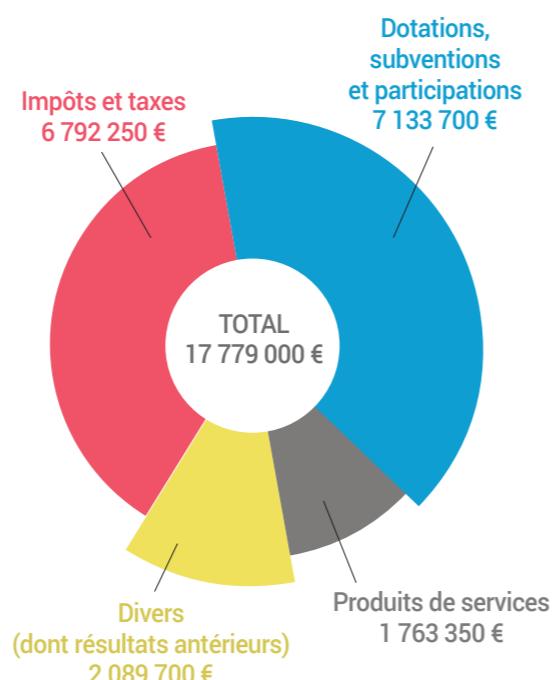
qualité de l'air intérieur et conditions de travail

ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT : 88 000 €

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE : 68 500 €

Recettes de fonctionnement
17 779 000 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SE COMPOSENT DE LA FISCALITÉ (PRODUIT DES IMPÔTS ET TAXES), DES DOTATIONS, DES SUBVENTIONS, DE LA FACTURATION DES SERVICES DE LA COMMUNE (RESTAURATION SCOLAIRE, CENTRE DE LOISIRS, GARDERIE, LOCATION DE SALLES, ETC...) AINSI QUE DE DIVERS EXCÉDENTS (BUDGETS ANNEXES OU RÉSULTAT ANNÉE PRÉCÉDENTE).



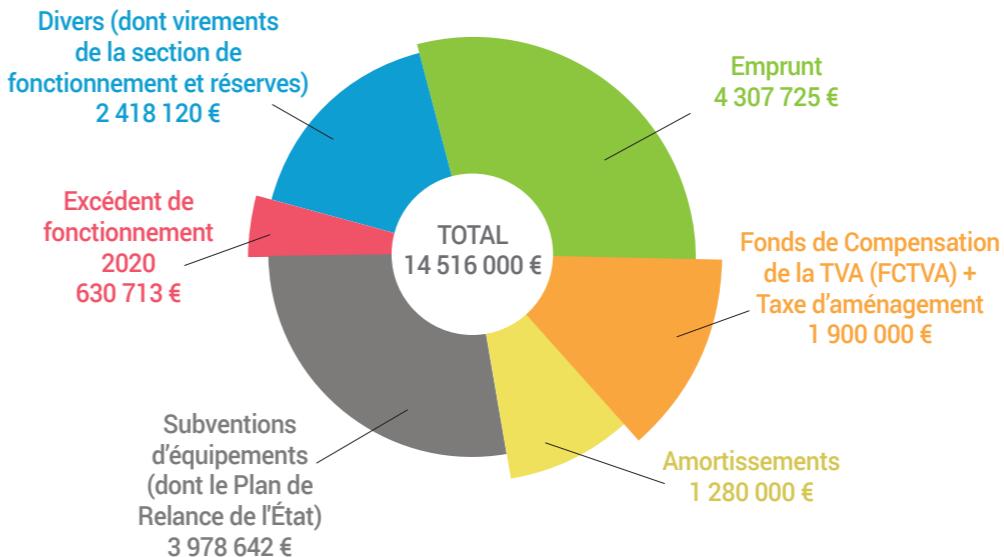
BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement se compose également de dépenses et de recettes qui s'équilibrent. D'une part, du côté des dépenses, les frais liés à la réalisation d'infrastructures (bâtiments, aménagement de voirie) mais également le mobilier, les équipements informatiques. D'autre part en recettes, l'autofinancement et les subventions.

Dépenses d'investissement
14 516 000 €

ELLES COMPRENNENT LES REMBOURSEMENTS DES EMPRUNTS (1 305 000 €, SOIT 9% DES DÉPENSES TOTALES), LES TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT, DESTINÉS À AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET LA QUALITÉ DES SERVICES PROPOSÉS AUX HABITANTS.

Recettes d'investissement
14 516 000 €



CHIFFRES CLÉS

32,3 M€
BUDGET COMMUNAL

8,2 M€
NOUVELLES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

> voirie - réseaux - espaces verts : 1,8 M€
> enfance et loisirs : 1,8 M€
 > bâtiments municipaux : 2,4 M€
 > culture - sport : 0,7 M€

2,7 M€
EPARGNE COMMUNALE DE 2020

10,2 M€
CAPITAL RESTANT
à rembourser au 01/01/2021

3,8 ANNÉES
DURÉE DE DÉSENDETTEMENT COMMUNAL
(Contre 7 ans pour les communes de même strate et jusqu'à 12 ans pour un niveau d'endettement acceptable)